

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2020

Procès-verbal

Le 08 octobre 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, au foyer rural étant donné que le département de l'Ain est classé en zone rouge dans le cadre de la situation sanitaire liée à la COVID 19 et devant l'impossibilité d'assurer la nécessaire distanciation physique dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

Etaient présents : Bernard PERRET, Anne-Marie CHABERT, Daniel CHEVALLIER, Tony DAVOINE, Françoise DA SILVA, Solange DEGLI-ANTONI, Séverine DURAND, Patrice FREY, Mickaël GUÉRIN, Estelle JANIN, Marc JANODY, Estelle MOREAU, Florence PELARDY, Séverine PIOT, Magalie VALENTINO

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Néant

Absents excusés: Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Tony DAVOINE

Approbation du dernier procès-verbal

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 02 septembre 2020.

Compte-rendu des décisions du maire

Déclaration d'intention d'aliéner

Le maire a décidé de ne pas acquérir par voie de préemption le bien situé :

- 485 B rue des Brosses, section ZE n° 244, 246 et 286 d'une superficie de 440 m²

Autres décisions

- Il a été décidé de signer une convention de prestation de services avec E Fr CONSEIL pour procéder aux opérations d'acquisitions foncières et de libération des sols nécessaires aux aménagements des modes doux chemin de la Croisette et chemin de Montempieux. Les emprises nécessaires à ces aménagements s'exerceront sur une dizaine de propriétés pour un linéaire de 800 mètres.

Dans le cadre de cette mission, E Fr CONSEIL recueille les promesses de vente, donne acte aux ayants-droit, transmet un exemplaire des conventions signées à la commune pour délibération, établit le projet de courrier de levée d'option de la promesse de vente, transmet lesdits accords au notaire et vérifie la bonne rédaction de l'acte.

La rémunération de cette mission est fixée forfaitairement à la somme de 650 euros par parcelle.

- Pour les travaux d'aménagement rue de Lyon et chemin du Pommier, il a été décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de la mission PRO (études de projet) à la mission AOR (assistance lors des opérations de réception) à la société INFRATECH pour un montant de 9 860.00 euros HT

Le conseil municipal n'émet aucune remarque.

Délibération Lotissement des Chênes

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'installation d'ouvrages d'éclairage public dans le lotissement « Le Domaine des Chênes ». Afin de raccorder ces ouvrages au réseau d'éclairage public, le conseil doit donner son accord sur la reprise de ses ouvrages d'éclairage dans son patrimoine, que la voirie éclairée par ces ouvrages sera ouverte à la circulation publique et que le pouvoir de police du maire s'appliquera dessus.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre à son patrimoine les ouvrages d'éclairage du lotissement « Le Domaine des Chênes », que la voirie éclairée par ces ouvrages sera ouverte à la circulation publique et que le pouvoir de police du maire s'appliquera dessus.

Il est précisé que le système d'éclairage installé au lotissement « Le Domaine des Chênes » est un système à led avec abaissement de tension à 20% entre minuit et 5h00.

Dépôt dossier Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Commune souhaiterait mettre en place un système de vidéo-protection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la Commune :

- Le secteur mairie / école / parking / commerce
- Le secteur du Foyer Rural
- Le secteur de l'aire de jeux

L'installation de ce dispositif de vidéo-protection a pour but :

- de dissuader par la présence de caméras,
- de réduire le nombre de faits commis,
- de renforcer le sentiment de sécurité,
- de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- de faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Monsieur le Maire précise que le coût estimatif s'élève à 66 650.22 euros HT pour l'installation de 15 caméras infrarouges dont des caméras de lecture de plaques d'immatriculation.

Plusieurs communes comme Meximieux, Pérouges sont déjà équipées. Dans le cadre de la mutualisation de la police municipale, qui devrait être de nouveau opérationnelle en 2021, il conviendra d'étudier ce qui pourrait être fait dans ce domaine.

La vidéo-protection est un sujet épineux car il touche aux libertés individuelles. Il sera nécessaire de réfléchir au devenir des images filmées, de l'accès donné aux services de la gendarmerie. Quoi qu'il en soit, ces installations ne pourront pas être installées sans l'accord de la préfecture.

Mme VALENTINO demande si une consultation citoyenne est envisagée étant précisé qu'il ne s'agit pas de faire un référendum mais plutôt de faire de l'information et éventuellement demander leur avis aux administrés.

Il lui est répondu qu'il faudra rencontrer les personnes concernées, qu'une information sera faite auprès de la population.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de l'installation d'un système de vidéo-protection sur la Commune de Bourg Saint Christophe, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet notamment la DETR.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de l'installation d'un système de vidéo-protection sur la commune de Bourg Saint Christophe et autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet notamment la DETR.

Compte-rendu des commissions

a) Commission urbanisme

Demandes de déclaration préalable :

- Rehaussement muret à 1.60 m sur 10 m au sud + crépi mur de clôture existant : 30 rue de Faramans
- Agrandissement local technique de 2 m² + création terrasse couverte de 17 m² avec 2 pans : 54 les terrasses de Bressandes
- Modification accès et mur de clôture à la place de l'ancienne entrée : 64 rue de Faramans
- Changement de destination 50 m² habitable dans grange de 160 m² : 380 rue de Faramans
- Panneaux photovoltaïques 6 m² : 570 B Grande Rue
- Piscine de 30 m² + pool house de 20 m² : 56 impasse de la Botte
- mur de clôture de 1.80 m côté chemin d'accès + portail 4 m au nord : 200 montée des Crozes

Par ailleurs, le syndicat mixte BUCOPA (SCOT BUCOPA : Schéma de cohérence territoriale de Bugey Côtière Plaine de l'Ain) composé de 82 membres (1 par commune) s'est réuni le 22 septembre 2020 à Saint Vulbas pour élire le conseil d'administration. M. Alexandre NANCHI a été élu président.

Le SCOT est un document d'urbanisme et de planification qui définit les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire.

b) Commission Communication

Comme chaque année, les associations ont été sollicitées afin de faire paraître un article dans le bulletin municipal. En ce qui concerne les articles de la mairie, les thèmes abordés seront : les travaux sur la place, le parking, le panneau d'affichage, les vignes, l'aire de jeux, l'aménagement rue de Lyon et chemin du Pommier, la mise en place de radars pédagogiques, les finances, l'enfouissement des réseaux, le fleurissement, le nettoyage d'automne, les colis des seniors, les brioches de l'ADAPEI, la vie scolaire et l'urbanisme.

c) Commission culture et animation

- Des rencontres avec les associations ont eu lieu afin d'expliquer les nouvelles conditions d'utilisation des salles communales dans le cadre de la crise sanitaire.

Plusieurs associations ont tenu leur assemblée générale :

Tennis Club 90 : Un nouveau président a été élu, il s'agit de M. VIDOR. Le club dénombre moins d'adhérents et a des difficultés à recruter un moniteur. Dans le projet de l'inauguration de l'aire de loisirs, le Tennis Club 90 pourrait faire une animation sur du beach volley.

Sou des Ecoles : Etant donné la crise sanitaire il y a eu peu de manifestations donc peu de recettes. En parallèle, les dépenses ont aussi été moins importantes cette année. Mme Karine PERRIN est présidente de l'association.

Et si on jouait : L'association se développe et dénombre de plus en plus de participants. Mme Julie BALLIAN est présidente de l'association.

APE (association des parents d'élèves) : La nouvelle présidente est Mme MORELLON.

- L'animation prévue pour les nouveaux arrivants n'aura pas lieu cette année. En effet, on dénombre l'arrivée de plus de 40 familles sur la commune. Or à ce jour, cela fait trop de monde à réunir au foyer rural.

- L'exposition des artistes du village pourrait être maintenue car la présence des visiteurs sera échelonnée sur la durée de l'évènement sauf si d'autres restrictions sanitaires seront imposées. 16 artistes se sont inscrits à ce jour.

- L'assemblée constitutive du sentier des vignes aura lieu le 22 octobre à 20h30 au foyer rural.

- Demande de Mme MOREAU pour savoir si la commémoration du 11 Novembre aura lieu.

A ce jour, aucune consigne n'a été transmise par la préfecture mais on peut supposer qu'elles seront identiques à celles du 8 mai c'est-à-dire commémoration restreinte avec la présence de quelques élus.

d) Commission Environnement

- Epandage des boues de la station d'épuration

En ce qui concerne l'épandage des boues, il est difficile de trouver un accord avec les agriculteurs qui ont des contraintes de plus en plus lourdes. L'incinération pourrait être une autre solution mais les boues représentant 3% de matières sèches il faudrait au préalable les assécher puis les transporter jusqu'au lieu d'incinération ce qui induit des coûts financiers conséquents.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre du plan d'épandage des boues de la station d'épuration, les agriculteurs percevant ces effluents sont actuellement indemnisés pour tenir compte des difficultés liées à leur enfouissement. Afin de prendre en compte les nouvelles contraintes techniques, le montant proposé d'indemnisation est de 250 euros par hectare.

Le conseil municipal, fixe à compter du 1^{er} septembre 2020 à 250 euros par hectare l'indemnisation versée aux agriculteurs recevant les boues de la station d'épuration.

- Une quarantaine de personnes dont de nombreux enfants étaient présentes au nettoyage d'automne. Moins de déchets que les années précédentes ont été ramassés.

- Rencontre avec le SIEA (Syndicat d'Energie et de E-communication de l'Ain) :

Sur les 300 points lumineux de la commune, 60 sont déjà équipés en led. Le projet de basculer tout en led a un coût de 1 000 euros par point lumineux ce qui représenterait un montant de 240 000 euros. La commune ayant déjà réalisé de nombreux travaux d'enfouissement, les subventions du SIEA seraient très peu importantes.

En ce qui concerne la fibre optique, bien que le village soit équipé en fibre, quelques secteurs de la commune sont sous équipés et doivent être renforcés. Les travaux de renforcement devraient être achevés pour fin 2021.

- SIE (Syndicat Intercommunal des Eaux) Dombes Côtière regroupant 12 communes : de gros investissements financés à 50% par l'Agence de l'Eau vont être lancés notamment sur Villieu.

e) Commission affaires scolaires

Par jour, on dénombre 30 à 40 enfants à la garderie du matin et 50 à 80 à la garderie du soir. En ce qui concerne la cantine, 80 à 90 repas sont servis à Bourg Saint Christophe et 85 à 100 repas à Pérouges. A Bourg Saint Christophe le service est plus compliqué étant donné la présence d'enfants en bas âge. Un point sera fait aux vacances de la Toussaint avec les élus et les responsables des deux sites de cantine.

Une rencontre a eu lieu avec la société RPC qui demandait 4 700 euros pour être dédommée du manque à gagner lié au confinement. Il s'avère que les clauses du marché imposant un minimum de commandes ont été respectées. Un geste commercial de l'ordre de 350 euros pourrait être envisagé. Le SIVOS en décidera.

Par ailleurs, le directeur de la société RPC a précisé qu'il favorise les circuits courts, l'achat local et la mise en place d'une politique anti gaspillage à la cantine.

L'étude d'un pédibus est toujours d'actualité : le cadre et les responsabilités sont à définir et à vérifier.

Un panneau sera installé chemin du cimetière pour interdire le stationnement.

f) Commission Affaires sociales

- Des tracts pour la vente de brioches au profit d l'ADAPEI ont été distribués. Cette année en raison des contraintes sanitaires, il convient de réserver les brioches et de venir les récupérer sur la place de la mairie.

- Un courrier a été adressé aux seniors pour les informer que le traditionnel repas de fin d'année n'aura pas lieu en 2020 et qu'il est remplacé par un colis. Une autre manifestation pourrait avoir lieu au printemps si les conditions si prêtent.

- Les chèques Amblamex donnés par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain ont été remis aux employés communaux.

Divers

a) Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'utilisation du Foyer Rural par l'association As en Danse pour la saison 2019-2020 et qu'il est nécessaire de fixer le montant de la location.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe le montant de la location pour la saison 2019-2020 à 285.00 euros et autorise Monsieur le Maire à encaisser la somme de 285.00 euros.

b) Suite à la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner d'une propriété située 8 chemin de Rhulle pour un montant de 410 000 euros, la commune envisage de préempter. La commune peut déléguer son droit de préemption à l'EPF (Etablissement Public Foncier). Une rencontre a eu lieu le 07 octobre avec le responsable de l'EPF de l'Ain.

Mme MOREAU fait un compte-rendu de la rencontre avec M. MORRIER de l'EPF. L'EPF est un outil d'actions foncières qui constitue des réserves foncières. Il avance les fonds pour les collectivités et propose un mode de remboursement sur 4 à 12 ans (système de portage). Ce système de portage permet à la commune d'avoir du temps pour prendre une décision, pour porter un projet.

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a donné son avis sur la partie architecturale du bâtiment. Il s'agit d'un bâtiment à fort potentiel.

La commune est dans l'attente de l'estimation du service des domaines.

Quoiqu'il en soit, à l'unanimité, le conseil municipal décide de donner son accord à l'EPF de l'Ain pour qu'il préempte sur ce bien.

c) Marc JANODY est nommé référent ambroisie.

d) Françoise DA SILVA est nommée à la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain. La CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité.

e) Le panneau d'information a été posé sur le parking de la mairie. Mais le branchement sera fait une fois que le conseil sera passé avant la fin de l'année.

Le prochain conseil municipal est prévu le 13 novembre à 20h30

La séance est levée à 23h00

Le Maire,

Bernard PERRET

Conseil municipal du 08 octobre 2020

Bernard PERRET, Maire	
Françoise DA SILVA, 1 ^{ère} adjointe	Patrice FREY, 2 ^{ème} adjoint
Estelle JANIN, 3 ^{ème} adjointe	Marc JANODY, 4 ^{ème} adjoint
Anne-Marie CHABERT	Tony DAVOINE
Séverine DURAND	Florence PELARDY
Mickaël GUÉRIN	Solange DEGLI-ANTONI
Daniel CHEVALLIER	Estelle MOREAU
Séverine PIOT	Magalie VALENTINO